



# Contribution du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile



**S'ENGAGER AU BÉNÉFICE  
DES FRANÇAIS**

JUIN/JUILLET 2024

**rFepem**  
Particuliers. Employeurs.  
Citoyens.

## En chiffres

Un secteur au cœur  
d'enjeux démographiques  
majeurs

3,3

millions  
de particuliers  
employeurs aujourd'hui

1 Français sur 4  
est concerné par l'emploi direct  
et mandataire à domicile

x3

personnes âgées de 85 ans et +  
au cours des 30 prochaines  
années

800 000

particuliers employeurs âgés  
de 80 ans et + d'ici à 2030

1,2

million  
de salariés

4 % des salariés français  
travaillent dans le secteur de  
l'emploi à domicile

Une source  
d'emploi  
pour y répondre

Près de

800 000

postes à pourvoir dans le secteur  
d'ici 2030



1 salarié  
sur 2

atteindra l'âge  
de la retraite d'ici 2030

11,7

milliards d'euros  
de masse salariale  
brute

EN CROISSANCE

Un secteur  
qui s'engage

14,3 €

de salaire horaire  
brut médian versé  
aux salariés  
du secteur

Le salaire minimum est  
systématiquement

3 % au SMIC  
brut

selon la convention collective unifiée  
du secteur de l'emploi à domicile

120 000

départs en formation  
chaque année soit près de 10 % de l'ensemble  
des salariés

41,8 millions d'heures  
d'accompagnement déclarées auprès  
de particuliers employeurs en situation de  
handicap



## À l'approche des prochaines échéances électorales, le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'engage pour nourrir le débat démocratique.

La Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem) contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis plus de 75 ans. Elle représente 3,3 millions de particuliers employeurs, qui emploient à domicile plus d'1,2 million salariés, en emploi direct et mandataire, pour répondre à leurs besoins du quotidien, sans but lucratif.

Notre fédération s'engage pour **l'universalité de l'emploi à domicile**. Pour ce faire, nous contribuons à la définition des politiques publiques du secteur, au bénéfice de l'emploi déclaré, au plus près des territoires et sur l'ensemble du cycle de vie des français : l'accueil du jeune enfant, la conciliation des temps de vie et l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles, âgés ou en situation de handicap.

Déclaré, **l'emploi à domicile est triplement vertueux** : il rémunère mieux les professionnels, leur offre un corpus social protecteur, et pèse moins sur les

dépenses des ménages comme sur celles de la puissance publique.

**La stabilité et l'amélioration du statut fiscal attaché au particulier employeur** favorisent la déclaration : elle a ainsi progressé de 30 points en 30 ans. Ce contexte est décisif dans la constitution d'un corpus social protecteur pour les salariés. Aussi, le secteur de l'emploi à domicile apporte-t-il des réponses aux enjeux de prévention des risques et de santé au travail, comme de protection sociale des salariés. De professionnalisation également, puisque plus de 120 000 départs en formation sont effectués chaque année.

Alors que la population vieillit et désire très majoritairement vivre le plus longtemps possible au domicile, la question de **l'attractivité** se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité qu'un salarié sur deux partira à la retraite d'ici à 2030. 800 000 emplois sont ainsi à pourvoir d'ici à 2030 pour accompagner les besoins des Françaises et des Français.

**Réunissant 4,5 millions de Français, l'emploi à domicile participe à la construction d'une société plus responsable, plus contributive et plus inclusive. Ces élections législatives sont l'occasion de considérer ce modèle d'emploi comme une solution aux défis socio-démographiques annoncés et d'amplifier les partenariats avec les pouvoirs publics pour contribuer concrètement à l'amélioration de la vie quotidienne des Français.**

# Le statut fiscal du particulier employeur



La Fepem s'est toujours engagée pour lutter contre le travail dissimulé et pour créer des emplois répondant aux besoins essentiels du quotidien à domicile. Le crédit d'impôt services à la personne (CISAP) y participe en rendant :

- > L'emploi d'un salarié à domicile plus accessible financièrement par l'universalité du dispositif.
- > L'emploi dissimulé plus cher que l'emploi direct.

Aujourd'hui, force est de constater qu'une certaine confusion persiste entre les modes d'accompagnement à domicile.

Aussi la Fepem se prononce-t-elle en faveur d'une plus grande lisibilité du statut fiscal du particulier employeur.

## Celle-ci présente un triple bénéfice :

- > Un bénéfice pour les particuliers employeurs.
- > Un bénéfice pour les finances publiques.
- > Un bénéfice pour la clarté des politiques publiques.

## Un bénéfice pour le particulier employeur

La stabilité et la lisibilité du statut fiscal du particulier employeur assurent la capacité de chacun de créer de l'emploi de proximité déclaré.

À l'inverse de l'entreprise qui déduit de ses impôts la charge de l'emploi qu'elle crée, le particulier employeur ne le peut pas. Le statut fiscal du particulier employeur corrige cette inéquité.

## Un bénéfice pour les finances publiques

Pour 100 € dépensés au titre du CISAP, 79 € tombent automatiquement dans les caisses de l'État par les cotisations sociales versées grâce à l'emploi généré. Dans l'emploi à domicile, tout euro dépensé est forcément fléché vers le salaire et les cotisations sociales.

Par la rationalisation du champ des activités de services à la personne, **la création d'un crédit d'impôt dédié au particulier employeur** serait vecteur d'économies pour les finances publiques.

## Un bénéfice pour la lisibilité des dispositifs de soutien aux services à la personne

Le gardiennage de la résidence secondaire, la promenade des animaux de compagnie, le coach sportif, constituent des activités défiscalisables qui ternissent l'image d'un crédit d'impôt soutenant un secteur vertueux et créateur d'emploi de proximité.

La création d'un crédit d'impôt dédié au particulier employeur s'accompagnerait d'un toilettage des activités éligibles pour ne conserver que celles qui correspondent à l'accompagnement de la perte d'autonomie, la garde d'enfants à domicile et l'articulation des temps de vie.

**Le crédit d'impôt libère du pouvoir d'achat pour tous les citoyens et favorise la création d'emplois de proximité et déclarés.**

# Le bien-vieillir à domicile



Un Français sur trois aura plus de 60 ans en 2030 et pour la première fois, les Français âgés de plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. La même année, pas moins de 800 000 particuliers employeurs seront âgés de 80 ans et plus, témoignant du poids de l'emploi à domicile dans l'accompagnement tant en matière de prévention qu'en matière de perte d'autonomie.

Dans ce contexte, 92 % des Français expriment le désir de vieillir à domicile.

L'emploi à domicile correspond aux aspirations des Français et participe des solutions permettant de répondre à l'indéniable vieillissement de la population française.

**La Fepem s'engage pour contribuer à relever le défi démographique** en faisant de nos aînés des sujets et non plus des objets d'accompagnement, et en renforçant la qualité de leur assistance de vie à domicile.

## Nos aînés acteurs du « bien-vieillir » à domicile

Choisir l'accompagnement à domicile à la place de nos aînés revient à les déposséder de leur propre autonomie !

La Fepem propose de remettre la personne au centre de la décision, libre de choisir l'accompagnement le plus adapté à ses besoins.

## Renforcer la qualité de l'accompagnement à domicile et contribuer au plein emploi

Les partenaires sociaux s'engagent pour offrir **une politique de professionnalisation sectorielle ambitieuse** se traduisant par plus de 120 000 départs en formation chaque année.

Pour aller encore plus loin et renforcer toujours davantage la professionnalisation, la Fepem propose d'assurer celle-ci, et ce dès l'embauche de l'intervenant à domicile.

Ces propositions sont reprises par des rapports du Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge du 20 février 2024 (Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile) et du Conseil économique, social et environnemental du 26 mars 2024 (Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements).

**92 % des citoyens préféreraient pouvoir vieillir chez eux. L'emploi à domicile répond à une aspiration de vie fondamentale des Français.**



# L'accueil du jeune enfant



L'accueil individuel du jeune enfant (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) constitue le premier mode d'accueil en France.

Cependant, les tensions de recrutement ont un impact direct sur l'offre d'accueil qui représente aujourd'hui un véritable obstacle à la parentalité. Un important travail sur l'attractivité des métiers d'assistant maternel et de garde d'enfant est à poursuivre pour endiguer ces pénuries.

Pour compenser les départs massifs à la retraite des assistants maternels en 2030 (44 % de l'ensemble des professionnels), pas moins de 300 000 places d'accueil devront être créées.

**Depuis de nombreuses années, la Fepem est engagée pour la valorisation des métiers de l'accueil individuel du jeune enfant :** revaloriser les salaires, encourager le modèle des maisons d'assistants maternels, préciser les missions des Relais petite enfance (RPE).

## Renforcer l'attractivité des métiers

L'augmentation des salaires constitue un puissant levier d'attractivité. Depuis 2022, les partenaires sociaux se sont mobilisés à 7 reprises pour augmenter les minima salariaux garantis par la convention collective.

Toutefois, les assistants maternels et les gardes d'enfants à domicile doivent bénéficier de revalorisations salariales prises en charge par l'État dans les mêmes proportions que les autres professionnels de la petite enfance.

## Encourager le modèle des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Les MAM constituent un modèle collectif d'accueil individuel permettant de rompre l'isolement professionnel et correspondant à une attente des parents.

Ce modèle en plein essor doit être préservé dans ce qui fait son succès : une autre forme d'exercice de l'accueil individuel facile à mettre en place.

## Clarifier les missions des Relais petite enfance (RPE)

La Loi plein emploi a étendu les missions du RPE allant jusqu'à l'immixtion dans le contrat de travail entre le parent et l'assistant maternel.

La Fepem contribue aux travaux en cours et reste vigilante au respect et à l'intégrité de la relation d'emploi à domicile.

**La reconnaissance des métiers de la petite enfance passe par une revalorisation salariale prise en charge par l'État !**

# Synthèse

## Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile s'engage

### Au service d'avancées concrètes

Un cadre législatif consolidé pour garantir les droits sociaux des salariés du secteur, un dialogue social revitalisé, la reconnaissance du statut fiscal singulier du particulier employeur, l'ancrage résolument territorial de la Fepem.



### Pour répondre aux enjeux démographiques majeurs

Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus va tripler au cours des trente prochaines années. Plus de 8 français sur 10 veulent vieillir chez eux. L'emploi à domicile répond donc à une aspiration de vie fondamentale des citoyens.



### Pour créer des emplois de proximité essentiels

Avec plus d'un million de salariés aujourd'hui et 800 000 postes à pourvoir d'ici 2030, les métiers du domicile constituent des perspectives pérennes d'emplois non-délocalisables partout en France.



## Un secteur singulier, citoyen et responsable, porteur de réponses aux aspirations des Français



# 1

### Pouvoir d'achat

Des métiers qui rémunèrent mieux et qui pèsent moins sur les dépenses des ménages.

# 2

### Accompagnement à domicile

La liberté de choix est au cœur du modèle de l'emploi à domicile. Il permet de préserver l'autonomie décisionnelle, malgré la perte d'autonomie fonctionnelle. Car choisir à la place d'une personne fragile, c'est déjà la déposséder de sa propre autonomie.

# 3

### Équilibre de vie personnelle et professionnelle

L'emploi à domicile favorise l'accès à l'emploi pour les actifs et notamment les femmes, en leur apportant des relais indispensables pour l'organisation de leur quotidien : garde d'enfants, entretien du domicile, aide apportée aux proches âgés.

# 4

### Création d'emplois

L'emploi à domicile est un secteur d'intégration professionnelle privilégié pour des publics peu qualifiés, en rupture ou en reconversion.

# Fepem

cofondateur et partenaire de



FRANCE  
EMPLOI  
DOMICILE

---

Retrouvez-nous sur :

[fepem.fr](https://fepem.fr)



---

79 rue de Monceau  
75 008 Paris